



**SYNTEF-CFDT**

Syndicat National Travail Emploi Formation

Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

INTEFP

ANACT

**Fédération PSTE**

## ***Madame la Ministre du Travail de l'Emploi et de l'Insertion***

Votre toute récente nomination nous donne l'occasion de vous saisir directement sur le dossier, au combien sensible, de la réorganisation de nos services sur fond de « nouvelle organisation territoriale de l'Etat (O.T.E) ».

Initialement prévue pour le mois de juin 2020 puis reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2021, par décision du Premier Ministre, eu égard au contexte de crise sanitaire, cette réforme d'ampleur revient sur le devant de la scène.

Une RIM en date du 1er juillet réactive le projet de l'O.T.E, sans que soit prise en compte la période que les services traversent.

Dans les départements, sous l'égide des Préfets, la reprise des travaux sur la mise en place des secrétariats généraux communs (S.G.C) témoigne de la volonté politique de tenir ce calendrier.

Calendrier qui nous interroge à bien des égards.

La France vit une situation inédite et exceptionnelle de par son ampleur et ses impacts sur la sécurité sanitaire, l'activité économique et les activités sociales. Le fonctionnement de nos institutions est perturbé : tourné entièrement vers la gestion de la crise.

Les services du Ministère du travail, tant en Administration centrale que dans les territoires, à tous les niveaux hiérarchiques, sont totalement mobilisés pour accompagner les salariés et les employeurs dans la gestion des effets sociaux de cette crise sanitaire.

Crise qui augure un ralentissement profond et durable de notre économie comme en témoigne les chiffres de prise en compte de l'activité partielle par les DIRECCTE et les DIECCTE s'élevant, au 8 juin dernier, à plus de 13 millions de salariés.

Pour le SYNTEF-CFDT, il n'est pas raisonnable de penser que la réforme de l'Organisation Territoriale de l'Etat puisse être menée dans des conditions satisfaisantes dans un calendrier aussi contraint.

Une réforme d'une telle ampleur prévoyant le rapprochement de deux réseaux (cohésion sociale et Travail/emploi), et devant permettre de conduire des politiques plus inclusives de l'emploi au bénéfice de tous, ne peut être menée de manière sérieuse à son terme au 1<sup>er</sup> janvier 2021 dans un contexte aussi particulier.

En tant que Ministre du Travail, nouvellement nommée, vous devez, suite à la levée de la période d'urgence sanitaire, assigner les priorités à vos services, leur permettant ainsi de faire face à la crise économique qui apparaît d'ores et déjà inexorable.

Un constat s'impose au sein de notre Ministère : l'action des services (UR/UD) n'aurait certainement pas été aussi rapide, réactive, efficace, durant l'Etat d'urgence sanitaire, si ces derniers avaient été placés, tel qu'envisagé par le projet d'organisation territoriale de l'État (OTE), au sein d'une architecture administrative instituant un lien distendu entre direction régionale et directions départementales.

Durant la période difficile que nous traversons, nos services ont démontré, dans leur configuration actuelle, une véritable capacité de résilience organisationnelle et prouvé leur efficacité.

Nombreux sont les agents qui s'interrogent alors sur la pertinence de mener à terme cette réforme d'ampleur dans un contexte de mobilisation générale des services pour faire face à la gestion de la crise économique qui se profile.

La question qui se pose légitimement est bien de savoir : *quelle plus-value ce rapprochement « Cohésion sociale »/« DIRECCTE » peut-il apporter ?*

La période que nous venons de traverser n'a pas démontré l'utilité d'une mise en place transversale des dispositifs dévolus aux services de la Cohésion Sociale et des actions de cœur de métier des services des DIRECCTE (UR/UD) et des DIECCTE.

Par ailleurs, le transfert des services de la jeunesse et des sports vers l'Éducation Nationale oblige à revisiter l'inclusion de la Cohésion Sociale et impose de réexaminer ce rapprochement avec des services qui ont des vocations plus proches (protection des populations, interaction avec les territoires en lien avec les collectivités, ARS...).

Nous souhaitons également vous alerter sur le déni du dialogue social que nous avons maintes fois dénoncé à votre prédécesseur dans la conduite de cette réforme.

La tenue du comité technique des DDI du 09 juillet, sans représentation des agents du Ministère du travail, ce qui démontre la faiblesse du dialogue social dans la cadre de cette réforme, nous interpelle une

nouvelle fois et confirme que l'avenir des agents se discute ailleurs que dans l'instance ministérielle "travail » (C.T.M).

Pourtant cette instance doit être le lieu privilégié de dialogue entre votre Administration et les Organisations Syndicales représentatives, pour travailler sur les trop nombreuses questions que poserait encore la mise en œuvre de la réforme de l'OTE au 1er janvier 2021 : statut du personnel, transferts d'agents, sécurisation des parcours professionnels (avancement des agents et statut d'emploi des encadrant supérieurs, potentielle mise en concurrence des corps, déséquilibre entre les réseaux dans l'attribution des postes de directions des nouvelles DDISSTE...).

Des sujets aussi centraux doivent encore être traités, bien au-delà du protocole d'accompagnement RH de la réforme que nous avons signé en responsabilité en fin d'année 2019.

Madame la Ministre, pour toutes ces raisons, le SYNTEF-CFDT vous demande l'abandon de la poursuite de la réforme de l'OTE dans la forme et le calendrier actuels.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous rencontrer et vous faire part des trop nombreuses interrogations que soulèverait une mise en place effective de cette réforme au 1er janvier 2021.

Dans l'attente de vous lire,

LE SYNTEF-CFDT